

MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Approbation du Compte Financier unique (CFU) 2024 du Budget principal**

Le compte financier Unique 2024 du budget principal se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	191 872,80	587 882,04	396 009,24	Excédent
Investissement	50 840,43	46 533,11	-4 307,32	Déficit
Balance générale			391 701,92	Excédent

Le Conseil Municipal,

Vu la lecture du Compte Financier Unique 2024 du budget principal,

Vu les pièces justificatives produites, service par service et article par article, pour l'ensemble des dépenses et des recettes,

Est amené à délibérer pour :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2024 comme suit :
  - Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 391 701,92 €
  - Article 1068 « Résultat de fonctionnement affecté » 4 307,32 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

**Vote à l'Unanimité**

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 11 MARS 2025

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG



**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Approbation du Compte Financier unique (CFU) 2024 du Budget annexe Photovoltaïque**

Le compte financier Unique 2024 du budget annexe photovoltaïque se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	00,00	00,00	00,00
Investissement	00,00	00,00	00,00
Balance générale			00,00

Le Conseil Municipal,

Vu la lecture du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe photovoltaïque,

Vu les pièces justificatives produites, service par service et article par article, pour l'ensemble des dépenses et des recettes,

Est amené à délibérer pour :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe photovoltaïque de l'exercice 2024, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.

Le Maire quitte la salle pour le vote

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,  
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Tarifs 2025 pour la location de la salle communale**

Le Maire rappelle que les tarifs de location de la salle des fêtes avaient été révisés par le conseil municipal du 30 mars 2023 notamment le forfait journalier pour le chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **DÉCIDE** de maintenant les tarifs fixés en 2023 comme suit :

Modalités de location	Tarif par foyer de Lixhausen pour 1 location par an	Tarif autre
1. Salle, bar et sanitaires y compris mise à disposition de vaisselle, de tables et chaises sur demande et inventoriée	200 euros/jour 100 euros /demi-journée	250 euros/jour 125 euros/demi-journée
2. Modalité 1 avec cuisine	260 euros/jour	310 euros/jour
3. Modalité 1 ou 2 avec forfait chauffage	60 euros/jour en sus 40 euros/demi-journée en sus	60 euros/jour en sus 40 euros/demi-journée en sus
4. Constitution d'une caution en confirmation de la location	500 euros	
5. Résiliation par le locataire sous un mois avant la date retenue	Encasement de la caution pour le montant de la location retenue au titre d'arrhes.	
6. Complément de tarification ou soustraction de la caution pour les cas suivants :		
a. Casse ou perte de vaisselle	2 euros par élément	
b. Casse ou perte de marmite	120 euros par élément	
c. Casse ou perte pour autre ustensile de cuisine	50 euros par élément	
d. Dégradation des locaux	Montant total de la caution +démarches auprès de l'assurance contractée par le loueur et voie de droit	
e. Défaut de nettoyage locaux et abords	300 euros	
f. Mauvais tri des déchets	30 euros	

**Vote à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702704-20250227-DELC03-2025-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2025  
Date de réception préfecture : 11/03/2025



Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 11 MARS 2025

Le Maire,  
Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,  
Céline GILLIG

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Tarifs 2025 pour les Concessions cimetière et colombarium**

En date du 11 avril 2024, le conseil municipal a fixé la durée des concessions à 15 ans et a révisé la tarification comme suit :

- Tarif pour une tombe simple : 150 €
- Tarif pour une tombe double : 300 €
- Tarif pour une case dans le colombarium : 300 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

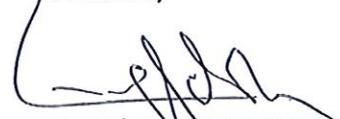
- **DÉCIDE** de maintenir le tarif des concessions des tombes comme suit :
  - Tarif pour une tombe simple : 150 € pour 15 ans
  - Tarif pour une tombe double : 300 € pour 15 ans
- **DÉCIDE** de maintenir le tarif des concessions pour chaque case du columbarium comme suit :
  - Tarif pour une case : 300 € pour 15 ans

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025



Le Maire,

  
Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,



Céline GILLIG

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,  
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Tarifs 2025 pour les biens communaux**

Le Maire rappelle que la commune possède des parcelles qui sont loués à des agriculteurs et à des particuliers.

Les tarifs pratiqués en 2024 étaient comme suit :

- Terre agricole : 1,924 €/are
- Prés : 1,368 €/are

Il explique que ces tarifs sont révisés annuellement en fonction de l'indice de fermage qui paraît chaque année et qui détermine le montant des loyers des bâtiments d'exploitation agricole et des terres nues.

L'indice de fermage est fixé tous les ans par arrêté préfectoral et est valable du 1er octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** de maintenir le tarif des biens communaux comme suit :
  - Terre agricole : 1,924 €/are
  - Prés : 1,368 €/are
- **DIT** que l'indice de fermage 2025 sera appliqué sur ces tarifs,

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,  
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Location d'une partie de la bande verte à M. et Mme REGNIER**

Le Maire explique que M. et Mme Regnier souhaitent louer la partie de la bande verte derrière leur terrain situé 9 rue des églantines (parcelle 572 section 19).

Cette bande verte n'est pas constructible mais leur permettra de jouir d'un espace vert plus important.

Pour formaliser cette location, le maire propose de signer un bail précaire avec M. et Mme REGNIER et d'appliquer le tarif des biens communaux pour cette location.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

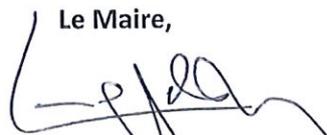
- DÉCIDE de louer la partie de la bande verte attenante à leur terrain à M. et Mme REGNIER,
- DÉCIDE d'appliquer le tarif des biens communaux « prés » 2025 dans le cadre de cette location,
- AUTORISER le Maire à signer un bail précaire pour formaliser cette location et tout document relatif à ce dossier,
- AUTORISER le Maire à signer un bail précaire avec les autres riverains intéressés aux mêmes conditions.

**Vote à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025



Le Maire,

  
Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

  
Céline GILLIG

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,  
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Convention avec la Commune de GEISWILLER-ZOEBERSDORF pour la mise à disposition d'un agent espace vert sur la période décembre 2023 - novembre 2024.**

Le Maire rappelle que la Commune de GEISWILLER – ZOEBERSDORF avait mis à disposition son agent espaces verts au profit de la Commune pour une quotité de 17h30/semaine pour une première période de 6 mois à compte de juin 2023.

L'agent ayant donné satisfaction, il a été proposé de poursuivre ce partenariat pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024.

Le Conseil municipal avait alors donné son accord mais cela n'avait pas été formalisé par une délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Commune de GEISWILLER – ZOEBERSDORF pour la mise à disposition de son agent espace vert à hauteur de 17h30 pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024.
- **AUTORISE** le Maire à reverser à la Commune de GEISWILLER-ZOEBERSDORF le montant dû conformément à la convention signée.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

**MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,  
Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Motion pour la réduction du temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes**

Le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS67) fait face depuis quelques années à des difficultés opérationnelles récurrentes en lien avec des délais d'attente prolongés des équipages VSAV au sein des services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers à l'occasion du transport des victimes.

Le Président du conseil d'administration du SIS67 propose aux communes de prendre une motion de censure pour solliciter une action de l'État pour permettre aux moyens hospitaliers de disposer des moyens nécessaires pour une prise en charge rapide des patients aux services d'accueil des urgences et éviter ainsi des temps d'attente prolongés des équipages du VSAV.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

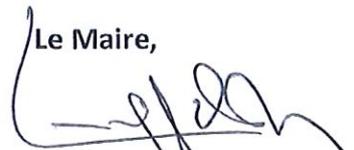
- **DÉCIDE** de demander à l'État de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels pour assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans les services d'urgence.
- **DÉCIDE** de prendre cette motion censure,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**



Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025

Le Maire,

  
Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

  
Céline GILLIG

MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Motion relative à la hausse de la contribution employeur à la CNRACL**

Le Conseil municipal,

VU le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;

**Constatant** les analyses et constats établis par le rapport du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2024, relatif à la dégradation de la situation financière du régime de la CNRACL ;

**Constatant** les déficits accumulés ces dernières années par ce régime et qui vont croissant annuellement (1,8 milliards en 2022, 2,5 milliards en 2023 et 3,7 milliards en 2024 (prévision)), aboutissant au constat que les futures retraites ne pourront plus être financées ;

**Constatant** que le régime de la CNRACL qui finance les retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne bénéficie d'aucune aide publique et que ses cotisations reposent exclusivement sur les contributions des employeurs (73,3 %) et les cotisations des agents (26,5 %), alors que ce régime contribue par ses excédents depuis plus de 40 ans à compenser et combler tous les déficits structurels et démographiques des autres régimes de retraite, et ce tant le régime général de la CARSAT que les régimes spéciaux déficitaires (SNCF, Banque de France, clercs de notaires, ...) ;

**Constatant** qu'à présent, la CNRACL subit de surcroît la dégradation de son rapport démographique dynamique qui est passé de 4,53 agents cotisant pour un retraité en 1980 à 1,46 agent cotisant en 2022 ; que cette dégradation est due à la forte hausse des retraites depuis 10 ans, conjuguée à la baisse du recrutement des fonctionnaires cotisant à la CNRACL, le recours aux contractuels dépassant à présent 50 % des recrutements dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Constatant** que le Gouvernement envisage, pour remédier au déficit de la CNRACL, de majorer la contribution patronale à ce régime à hauteur de 3 % par an pour chacune des quatre années à venir.

**SOLLICITE DE LA PART DU GOUVERNEMENT**

D'engager avec l'ensemble des partenaires concernés une réflexion sur la réforme et la remise à plat des régimes de retraite de la Fonction Publique qui n'ont pas été révisés suite aux réformes successives des retraites en France qui n'ont concerné que le régime général.

- De renforcer tous les moyens et processus existants pour favoriser le recrutement de fonctionnaires issus des concours de recrutement qui doivent demeurer le moyen constitutionnel et privilégié du recrutement statutaire et cesser de démanteler le statut de la Fonction Publique en favorisant et développant le recrutement des contractuels en emploi permanent, dont de surcroît les modalités de recours et de maintien en contrat sont insuffisamment suivies dans le cadre du contrôle de légalité.
- De reconsidérer la hausse de la contribution employeur au régime de la CNRACL en la lissant mieux dans le temps et en associant au financement de son déficit, l'ensemble des régimes de retraites ayant bénéficié de ses excédents en ayant accéléré son déficit depuis plus de 40 ans, en prenant en considération le fait que ces charges financières nouvelles vont mettre en péril les finances locales et les capacités budgétaires des collectivités territoriales, mais vont également compromettre les marges de manœuvre des budgets de personnel des collectivités territoriales au détriment du développement des politiques d'évolution salariale et de carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale.

**Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte** la motion relative à la hausse de la contribution employeur à la CNRACL pour dénoncer les conséquences défavorables de ces nouvelles charges sur l'état des finances des collectivités territoriales et sur les marges de manœuvre restreintes des collectivités publiques dans leurs domaines d'intervention.
- **DÉCIDE** l'envoi de cette motion à tous les parlementaires et au Président de l'association des Maires du Bas-Rhin.

**Vote à l'unanimité**

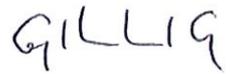


Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025

Le Maire,

  
Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

  
Céline GILLIG

MAIRIE  
DE  
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2025

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire  
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 17 février 2025

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,  
Frédérique GRAHAM, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,  
Matthieu TROESCH, Brigitte VELTEN,

Absent : Guillaume GRÜN,

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

**Mise en place d'une zone de rencontre**

Le Maire propose de mettre en place une zone de rencontre au niveau de la Rue des canards, Rue Egerlé, Impasse des peupliers, Rue des Vignes, Rue des Pommes, Rue des Églantines et Rue du Stade.

D'après l'article R110-2 du code de la route, une zone de rencontre est une section ou un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/ h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, les conducteurs de cyclomobiles légers et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de mettre en place une zone de rencontre sur la Rue des canards, Rue Egerlé, Impasse des peupliers, Rue des Vignes, Rue des Pommes, Rue des Églantines et Rue du Stade,
- **DEMANDE** au Maire de mettre en œuvre cette décision,
- **AUTORISE** le Maire à Signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

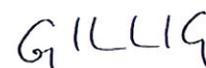


Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire le 11 MARS 2025

Le Maire,

  
Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

  
Céline GILLIG